

Comment éviter la pollution du Doubs par les eaux usées du bassin versant ?

De nombreux PGEE ont montré l'état déplorable des installations des eaux potables et eaux usées dans de nombreuses localités du canton. Certaines infrastructures sont vieillissantes, provoquant des pertes financières importantes aux collectivités. En effet, on estime en moyenne à 40% les pertes des eaux potables traitées s'échappant dans le terrain.

L'efficacité des stations d'épuration n'est pas meilleure dans bien des cas et un assainissement conséquent est nécessaire. Ceci est particulièrement dramatique pour le bassin versant du Doubs. Le plan d'action du Doubs présenté récemment sous l'égide de la Suisse et de la France et relayés par le Parc naturel du Doubs met bien en évidence ce que tout le monde savait : le plateau franc-montagnard participe avec ses eaux usées pour une grande part à la pollution du Doubs et donc à la mortalité de ce patrimoine naturel. Certes, ce n'est pas le seul élément perturbant, mais il est important aujourd'hui de bien cerner les responsabilités de chacun et de prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour remédier aux pollutions avérées.

Toutes ces données, connues, ont donné lieu à la mise sur pied d'un groupe de travail cantonal dans les années 2000, qui a élaboré durant plus de 6 ans, une Loi cadre sur l'eau, adoptée par le Parlement et malheureusement refusée par référendum par le peuple. Ainsi les Jurassiennes et Jurassiens ont annulé les possibilités de financement pour toutes ces améliorations nécessaires. Le paradoxe est que les meneurs du référendum étaient ceux qui savaient que leurs stations d'épuration présentaient les plus grands dysfonctionnements ou l'absence totale d'épuration, notamment dans les Franches-Montagnes.

Dans ce déni généralisé des atteintes environnementales aux nappes phréatiques et aux cours d'eau, comme le Doubs, par les eaux usées, le canton n'a pas eu à ce jour la volonté de présenter une nouvelle fois au Parlement une législation afin de régulariser une situation critique et totalement illégale.

Nos questions au Gouvernement sont :

- a) que va entreprendre le Gouvernement jurassien dans les plus brefs délais afin d'assainir la situation délicate, notamment dans le bassin versant du Doubs ?
- b) une nouvelle Loi cadre sur l'eau est-elle en préparation et quand sera-t-elle soumise au Parlement ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 29 février 2012

Au nom du groupe socialiste
Lucienne Merguin Rossé

